

O16 : Les homophones (2)

3: « son, sont »

sont, forme de la **3e personne du pluriel** du verbe être au présent de l'indicatif, peut être remplacé par une autre forme conjuguée de ce verbe : **étaient, seront...**

Les musiciens sont prêts. (Les musiciens étaient prêts. Les musiciens seront prêts.)

son, déterminant possessif, peut être remplacé par un autre déterminant possessif : **sa** ou **ses**.

Le musicien sort **son** archet. (Le musicien sort **sa** guitare. Le musicien sort **ses** partitions.)

4: « ses, ces »

ses, déterminant possessif, peut être remplacé par un autre déterminant possessif : **son** ou **sa**.

Le musicien sort **ses** partitions. (Le musicien sort **son** archet. Le musicien sort **sa** guitare.)

ces, déterminant démonstratif, peut être remplacé par un autre déterminant démonstratif : **ce, cet** ou **cette**.

Ces musiciens sont prêts. (**Cet** artiste est prêt. **Cette** pianiste est prête.)

5: ce/se ; c'/s'

ce : déterminant démonstratif. Il peut être remplacé par **ces** : *ce banc/ces bancs* . Il est placé devant un nom.

se : pronom personnel (3ème personne du singulier et du pluriel). Il peut être remplacé par *me/te*. Il est placé devant un verbe. *Julien se lave/ Il se lave*.

c' : pronom démonstratif lorsqu'il est placé devant le verbe être. Il peut être remplacé par « cela » : *C'est un camion./ Cela est un camion*.

s' : pronom personnel « se » devant une voyelle. Pour le distinguer de « c' » il faut changer le sujet de personne : Il s'est préparé. (le verbe « se préparer ») Tu t'es préparé/ Je me suis préparé.

O16 : Les homophones (2)

3: « son, sont »

sont, forme de la **3e personne du pluriel** du verbe être au présent de l'indicatif, peut être remplacé par une autre forme conjuguée de ce verbe : **étaient, seront...**

Les musiciens sont prêts. (Les musiciens étaient prêts. Les musiciens seront prêts.)

son, déterminant possessif, peut être remplacé par un autre déterminant possessif : **sa** ou **ses**.

Le musicien sort **son** archet. (Le musicien sort **sa** guitare. Le musicien sort **ses** partitions.)

4: « ses, ces »

ses, déterminant possessif, peut être remplacé par un autre déterminant possessif : **son** ou **sa**.

Le musicien sort **ses** partitions. (Le musicien sort **son** archet. Le musicien sort **sa** guitare.)

ces, déterminant démonstratif, peut être remplacé par un autre déterminant démonstratif : **ce, cet** ou **cette**.

Ces musiciens sont prêts. (**Cet** artiste est prêt. **Cette** pianiste est prête.)

5: ce/se ; c'/s'

ce : déterminant démonstratif. Il peut être remplacé par **ces** : *ce banc/ces bancs* . Il est placé devant un nom.

se : pronom personnel (3ème personne du singulier et du pluriel). Il peut être remplacé par *me/te*. Il est placé devant un verbe. *Julien se lave/ Il se lave*.

c' : pronom démonstratif lorsqu'il est placé devant le verbe être. Il peut être remplacé par « cela » : *C'est un camion./ Cela est un camion*.

s' : pronom personnel « se » devant une voyelle. Pour le distinguer de « c' » il faut changer le sujet de personne : Il s'est préparé. (le verbe « se préparer ») Tu t'es préparé/ Je me suis préparé.